ADRESSE
PRÉSENTÉE
A M. DE LA FAYETTE

PAR les Députés des Gardes Nationales de France.

Paris, ce 17 Juillet 1790.

MONSIEUR,

CELUI qui, dans le moment où l'Aſſemblée conſtituante de France étoit menacée des vengeances du deſpotiſme, oſa parler des droits de l'homme, en homme libre; celui qui avoit coopéré d'une maniere ſi glorieuſe à la Révolution du nouveau monde, devoit ſans doute ſe vouer à celle que viennent d'éprouver ſes Concitoyens, & ſe montrer à leurs yeux, l'ami & le défenſeur de la Liberté.

Mais, plus vous faites pour la cauſe publique, moins vous voulez recevoir de récompenſes; vous avez refuſé les hommages que

vous préparoient des cœurs Citoyens & reconnoissans ; vous vous êtes soustrait à nos empressemens, à nos éloges ; & vous nous avez prouvé que le grand homme croit n'avoir jamais assez fait pour sa Patrie.

Les Députés des Gardes Nationales de France se retireront avec le regret de ne pouvoir vous nommer leur Chef ; ils respecteront la Loi constitutionnelle, qui arrête en ce moment l'impulsion de leurs cœurs ; & ce qui doit vous couvrir à jamais de gloire, c'est que vous-même avez provoqué cette Loi, c'est que vous-même avez prescrit des bornes à notre reconnoissance.

Mais, si vous ne pouvez être notre Chef, vous serez toujours notre ami, notre guide, notre modele. Accoutumés à voir en vous l'un des Héros qui ont le plus contribué aux succès de la Révolution Française, nous n'oublierons jamais les grands exemples que vous nous avez donnés ; & s'il étoit possible qu'on tentât d'abuser un jour de notre amour pour la Liberté, s'il étoit possible que cet amour, si pur dans son principe, donnât quelqu'espoir aux partisans de la licence, rassurez-vous : des millions d'hommes sont armés pour la défense de la

Conſtitution, des millions d'hommes ſont prêts à partager vos dangers.

Repréſentant de la Nation, ſoyez, MONSIEUR, auprès de l'Aſſemblée Législative, le garant de notre zele à exécuter ſes décrets.

Commandant-Général de la Garde Nationale Pariſienne, de ces Soldats Citoyens avec leſquels nous venons de nous unir, ſoyez auprès d'eux le garant de l'inviolabilité de nos ſermens ; devenez auprès d'un Roi qui ne veut régner que ſur un Peuple libre, l'interprête de notre amour & de notre fidélité ; regardez enfin les acclamations du ſentiment & de la joie, que votre préſence a excité parmi nous, comme autant d'hommages rendus à celui que la Patrie régénérée met à la tête de ſes défenſeurs, à celui qui ſçut allier les lauriers de la victoire auxpalmes du civiſme.

Collationné conforme à l'original, par Nous Secrétaires & Commiſſaires de l'Aſſemblée, MILANGES, LANXADE, FAYAU, VACQUET, CHABOT, THOUROU, D'HERBELLE, BEAU BARRADIERE.

La Réponſe de M. DE LA FAYETTE, *faite de premier mouvement, a été recueillie ainſi qu'il ſuit :*

L'émotion que j'éprouve en ce moment,

294

Meſſieurs, ne me permet pas de trouver d'expreſſion qui réponde à ma reconnoiſſance. Je vous ai ſouvent rappellé que les Gardes Nationales de France, réunies ici par leurs Députés, ne devoient préſenter d'Adreſſe qu'à l'Aſſemblée Nationale & au Roi; jugés ſi je puis donner mon aſſentiment à l'exception ſi honorable & ſi touchante, que vous daignez faire en ma faveur. Non, Meſſieurs, permettez-moi de la regarder comme un témoignage d'amitié que vous donnez à vos Freres d'Armes Pariſiens, en la perſonne de leur Commandant. Quant à moi, j'ai concouru avec eux & vous à notre heureuſe Révolution; j'ai proclamé ſur l'Autel de la Liberté, le ſerment qui unit à jamais tous ſes Soldats; j'ai été comblé de vos bontés: il ne me reſte plus qu'à ſouhaiter ce jour qui, terminant nos travaux conſtitutionels, me rendra tout entier à des ſouvenirs bien doux, puiſqu'ils me rappelleront, ſans ceſſe, mes obligations envers vous, ma reconnoiſſance, mon reſpect & mon éternel dévouement.

A Paris, chez Desenne, Libraire, au Palais-Royal, n°. 1 & 2.